CONSEIL COMMUNAL
DE TREYCOVAGNES

Treycovagnes, le 27 octobre 2026

EXTRAIT N°8/2026

Du procès-verbal du Conseil communal de Treycovagnes

Séance du 27 octobre 2026
Présidence : Patrick Savoy
Présents : 21 membres

Dans la séance du mardi 27 octobre 2026

LE CONSEIL COMMUNAL DE TREYCOVAGNES

- vu le **préavis n° 8/2026** de la municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

Article 1 : d'autoriser la municipalité à entamer les démarches pour la modification partielle du plan d'affection communal, secteur du Crêt du Chatelard,

Article 2 : d'accorder un crédit d'étude de Fr. 45 000.-- à cet effet,

Article 3 : de financer le montant de Fr. 45 000.-- par un prélèvement sur la trésorerie courante.

.

Ainsi délibéré en séance du 27 octobre 2026.

Oui :	17
Non :	1
Abstention :	2

Pour le Bureau du Conseil

Le Président — La Secrétaire

CONSEIL COMMUNAL DE TREYCOVAGNES * CANTON DE VAUD * LIBERTÉ ET PATRIE

Patrick Savoy — Alexandra Schorderet

CONSEIL COMMUNAL
DE TREYCOVAGNES

Treycovagnes, le 27 octobre 2026

EXTRAIT N°7/2026

Du procès-verbal du Conseil communal de Treycovagnes

Séance du 27 octobre 2026

Présidence : Patrick Savoy

Présents : 21 membres

Dans la séance du mardi 27 octobre 2026

LE CONSEIL COMMUNAL DE TREYCOVAGNES

- vu le **préavis n° 7/2026** de la municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

Article 1 : d'adopter le Plan d'affectation « La Grebeyre » et son règlement tels que soumis à l'enquête publique du 7 mars 2026 au 6 avril 2026, sous réserve de l'approbation par le département compétent.

Ainsi délibéré en séance du 27 octobre 2026.

Oui :	17
Non :	0
Abstention :	3

Pour le Bureau du Conseil

Le Président — La Secrétaire

CONSEIL COMMUNAL DE TREYCOVAGNES

Patrick Savoy — Alexandra Schorderet

Extrait de procès-verbal
Législature 2026-2031



CONSEIL COMMUNAL
DE TREYCOVAGNES

Treycovagnes, le 27 octobre 2026

EXTRAIT N°6.2/2026

Du procès-verbal du Conseil communal de Treycovagnes

Séance du 27 octobre 2026

Présidence : Patrick Savoy

Présents : 21 membres

Dans la séance du mardi 27 octobre 2026

LE CONSEIL COMMUNAL DE TREYCOVAGNES

- vu le **préavis n° 6.2/ 2026** de la municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

accorde à la municipalité

1 les compétences financières pour l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles, pouvant se présenter en cours d'exercice (hors budget) jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.-- au maximum par cas.

Cette autorisation est valable pour la durée de la législature, soit du 1er juillet 2026 jusqu'au 30 juin 2031. Elle viendra toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2031.

Ainsi délibéré en séance du 27 octobre 2026.

Oui :	20
Non :	0
Abstention :	0

Pour le Bureau du Conseil

Le Président — La Secrétaire

CONSEIL COMMUNAL DE TREYCOVAGNES

Patrick Savoy — Alexandra Schorderet

Extrait de procès-verbal
Législature 2026-2031



CONSEIL COMMUNAL
DE TREYCOVAGNES

Treycovagnes, le 27 octobre 2026

EXTRAIT N°6.1/2026

Du procès-verbal du Conseil communal de Treycovagnes

Séance du 27 octobre 2026

Présidence : Patrick Savoy

Présents : 21 membres

Dans la séance du mardi 27 octobre 2026

LE CONSEIL COMMUNAL DE TREYCOVAGNES

- vu le **préavis n° 6.1/ 2026** de la municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

accorde à la municipalité

1 Acquisition et aliénation d'immeubles :

1.1 une autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de Fr. 30'000.--, par cas, charges éventuelles comprises,

1.2 une autorisation générale de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de Fr. 30'000.--, par cas, charges éventuelles comprises.

2 Acquisition de participations dans des sociétés commerciales :

une autorisation générale de procéder à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de Fr. 10'000.-- par cas.

3 Autorisation générale de plaider :

une autorisation générale de plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, dans les cas où la commune de Treycovagnes est demanderesse (requérante) ou défenderesse (intimée).

4 Acceptation de legs ou donations :

une autorisation générale d'accepter des legs ou donations (sauf s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge) ou d'accepter des successions préalablement soumises au bénéfice d'inventaire.

Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit du 1er juillet 2026 jusqu'au 30 juin 2031. Elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2031.

Ainsi délibéré en séance du 27 octobre 2026.

Oui :	20
Non :	0
Abstention :	0

Pour le Bureau du Conseil

Le Président — Patrick Savoy

La Secrétaire — Alexandra Schorderet

CONSEIL COMMUNAL * DE TREYCOVAGNES *

Extrait de procès-verbal
Législature 2026-2031



CONSEIL COMMUNAL
DE TREYCOVAGNES

Treycovagnes, le 27 octobre 2026

EXTRAIT N°5/2026

Du procès-verbal du Conseil communal de Treycovagnes

Séance du 27 octobre 2026
Présidence : Patrick Savoy
Présents : 21 membres

Dans la séance du mardi 27 octobre 2026

LE CONSEIL COMMUNAL DE TREYCOVAGNES

- vu le **préavis n° 5/ 2026** de la municipalité
- entendu le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

Article 1: de fixer la valeur suivante pour la période 2026-2031 :
Plafond d'endettement maximum : Fr. 5'801'431.--
Soit un ratio de 250% des revenus courants.

Ainsi délibéré en séance du 27 octobre 2026.

Oui :	20
Non :	0
Abstention :	0

Pour le Bureau du Conseil

Le Président — La Secrétaire

CONSEIL COMMUNAL DE TREYCOVAGNES

Patrick Savoy — Alexandra Schorderet

Extrait de procès-verbal
Législature 2026-2031